

Budget 2018 et PFT 2019-2021 de l'État de Neuchâtel

Conférence de presse de jeudi 28 septembre 2017,
Château de Neuchâtel, galerie Philippe-de-Hochberg

Déroulement

- **Introduction:**
Laurent Favre, président du Conseil d'État
- **Éléments saillants et aperçu général :**
Laurent Kurth, chef du DFS
- **Budget du compte de résultats :**
Pierre-Etienne Wildi, chef a.i. du SFIN
- **Budget du compte des investissements et endettement :**
Pierre-Etienne Wildi, chef a.i. du SFIN
- **Plan financier et des tâches 2019-2021 :**
Pierre-Etienne Wildi, chef a.i. du SFIN
- **Conclusions :**
Laurent Kurth, chef du DFS

Introduction
Budget 2018 : conforme au
programme d'assainissement
Objectif 2020 : retour à l'équilibre

Laurent Favre

Président du Conseil d'État

Éléments saillants et aperçu général

Laurent Kurth

Conseiller d'État,
chef du DFS

Éléments saillants

- Déficit de CHF 66 millions conforme aux projections présentées avec le deuxième volet du programme d'assainissement
- Mise en œuvre de toutes les mesures du programme d'assainissement, en particulier :
 - réduction des effectifs de 60 postes
 - limitation des subventions dans de nombreux domaines
 - nouvelle grille salariale
 - participation des communes à hauteur de 13,5 millions de francs en 2018, puis 27 millions dès 2019
- Charges de fonctionnement en décroissance (personnel, BSM)

Éléments saillants

- Nouvelles mesures pour compenser :
 - la forte dynamique de charges sur lesquelles le Conseil d'État n'a pas la maîtrise à court terme
 - les décisions récentes du peuple et du Grand Conseil péjorant le budget 2018 et les exercices futurs
- Faible progression des revenus (+1,1% par an entre 2016-2021) et faible visibilité (PF 2017, RPT, réformes fiscales cantonales).
- Résultats du PFT 2019-21 pour la première fois stables (environ -50 mios) et plus favorables que celui du prochain budget
- Objectif de l'équilibre à horizon 2020 confirmé (orientations stratégiques du programme de législature présentées d'ici fin 2017)

Frein à l'endettement

Degré de couverture des revenus déterminants (Mio. de CHF)	Limite max. autorisée	Budget 2018
Excédent de charges		66,0
Revenus déterminants (total revenus - subv. redistrib. - imp. int.)		1'911,6
Excédent de charges en % des revenus	1,0%	3,5%

Degré d'autofinancement (Mio. de CHF)	Limite min. autorisée	Budget 2018
Investissements nets totaux		81,7
Projets flux financiers nets positifs (art. 30 al. 6 LFinEC)		-12,0
Écart statistique 15% de CHF 69,7 mios (art. 30 al. 2 lettre b LFinEC)		-10,4
Investissements nets déterminants		= 59,3
Autofinancement (amort. patr. adm. - exc. de charges)		1,5
Autofinancement en % des inv. nets déterminants	70,0%	2,5%

Détériorations spécifiques des postes de charges

Facteurs spécifiques de péjoration du budget 2018 (Mio. de CHF)	Détérioration
Charges hospitalières	8,9
Soins à domicile (en particulier infirmiers/-ières indépendant-e-s)	2,3
Institutions spécialisées	0,8
Prise en charge par État remplacement personnel enseignant	0,7
Autres mesures accompagnant la nouvelle grille salariale (enseignants)	2,8
Subsides LAMal (y. c. contentieux)	5,1
Aide sociale (y. c. migrants et réfugiés)	2,7
Prestations complémentaires	1,4
Révision du barème fiscal (décision GC décembre 2016)	3,5
Refus réforme hospitalière	Non-chiffré
Total péjorations principaux postes spécifiques	28,2

Nouvelles mesures proposées avec le budget 2018

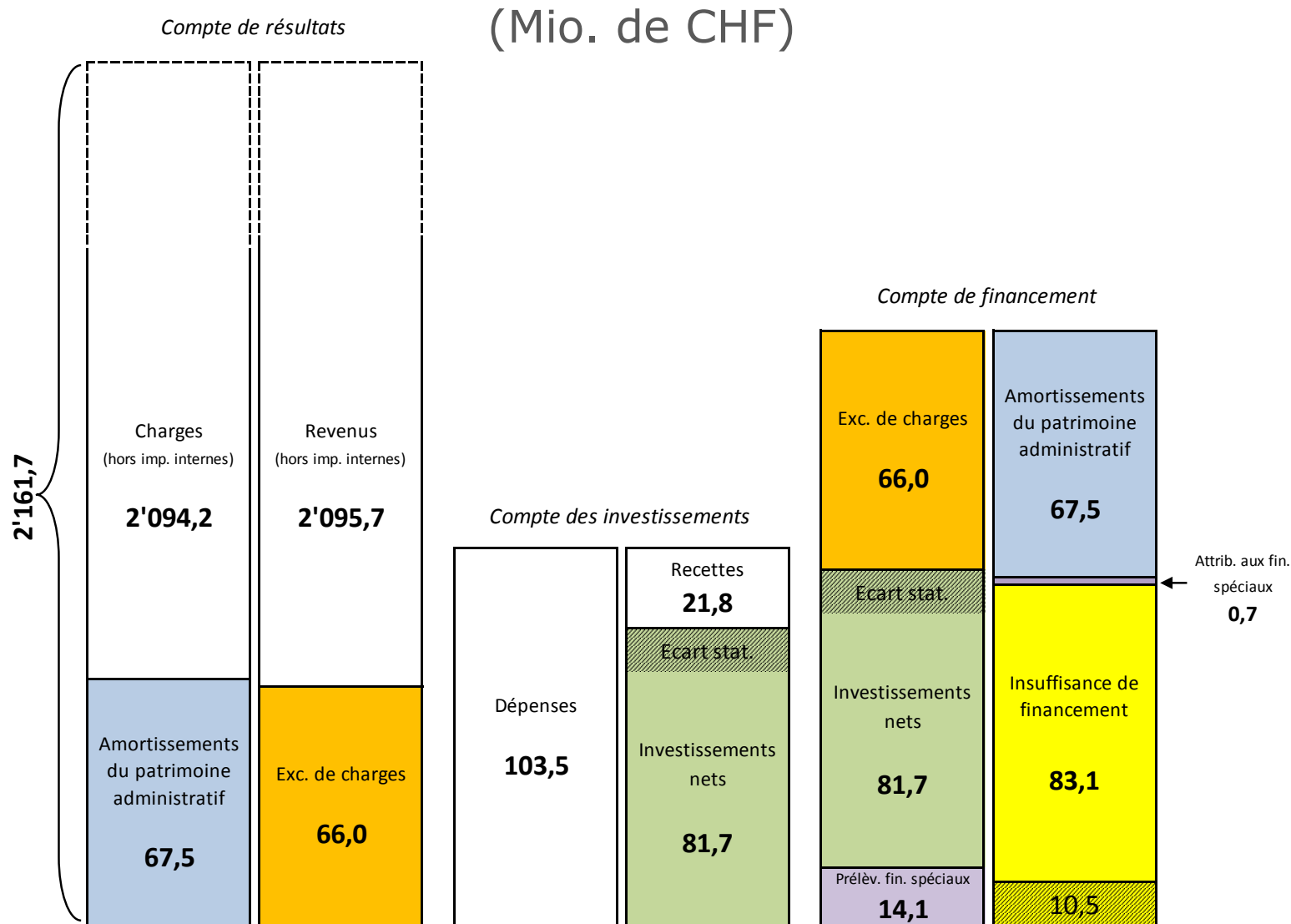
Mesures proposées avec le budget 2018 (Mio. de CHF)	Amélioration
Bascule de 2x2 points d'impôts en faveur de l'État (rapport séparé présenté conjointement au GC)	13.5 (27.0 dès 2019)
Aides à la formation (modification de loi proposée avec le budget)	0.2 (horizon 2021)
Améliorations des postes budgétaires, y. c. concrétisation de l'ensemble des mesures issues des plans d'assainissement précédents	44.4
Total améliorations par rapport au PFT 2018 (26.08.2016)	58.1

Budget du compte de résultats

Pierre-Etienne Wildi

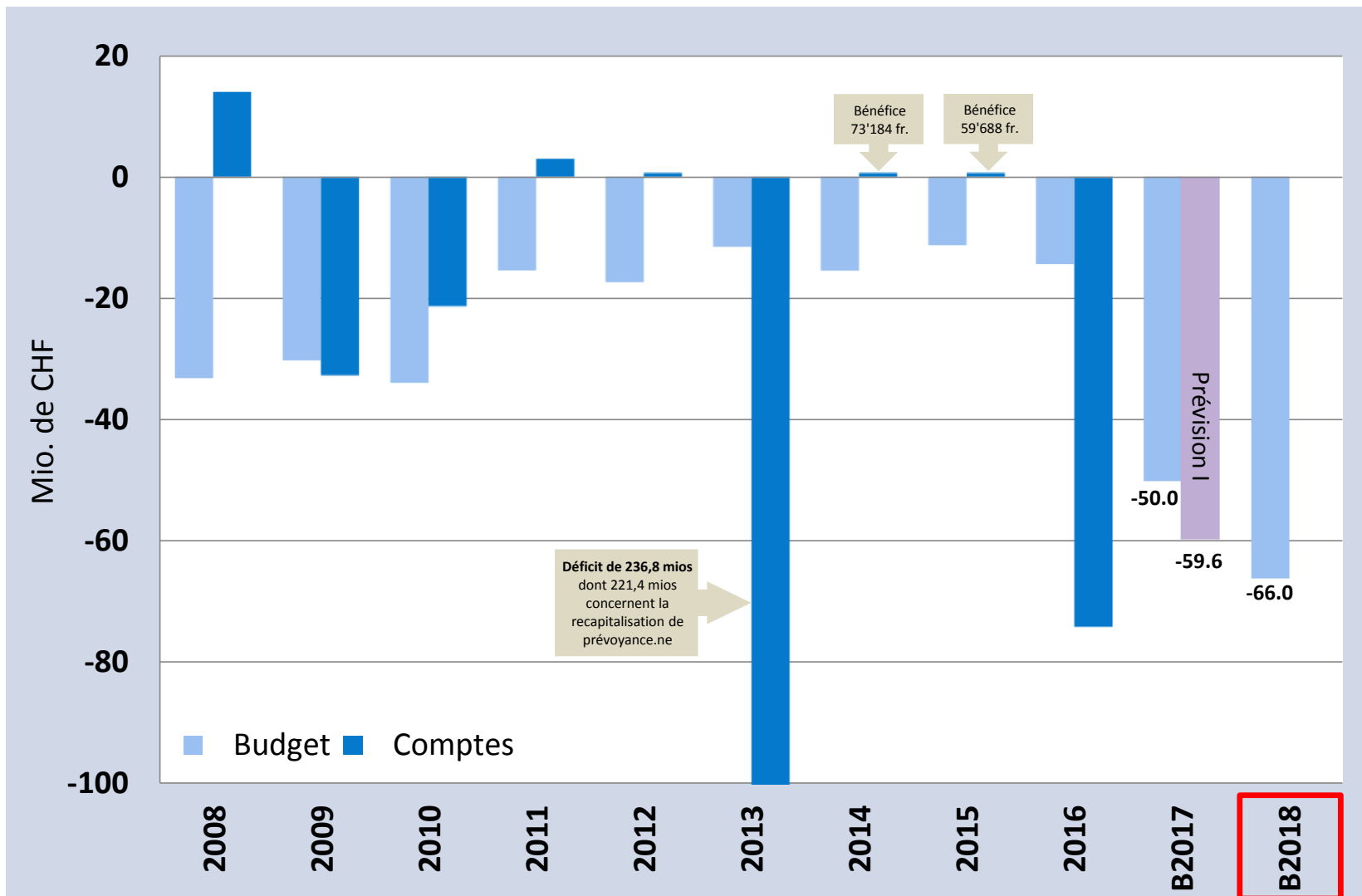
Chef a.i. du service financier

Situation globale du compte administratif



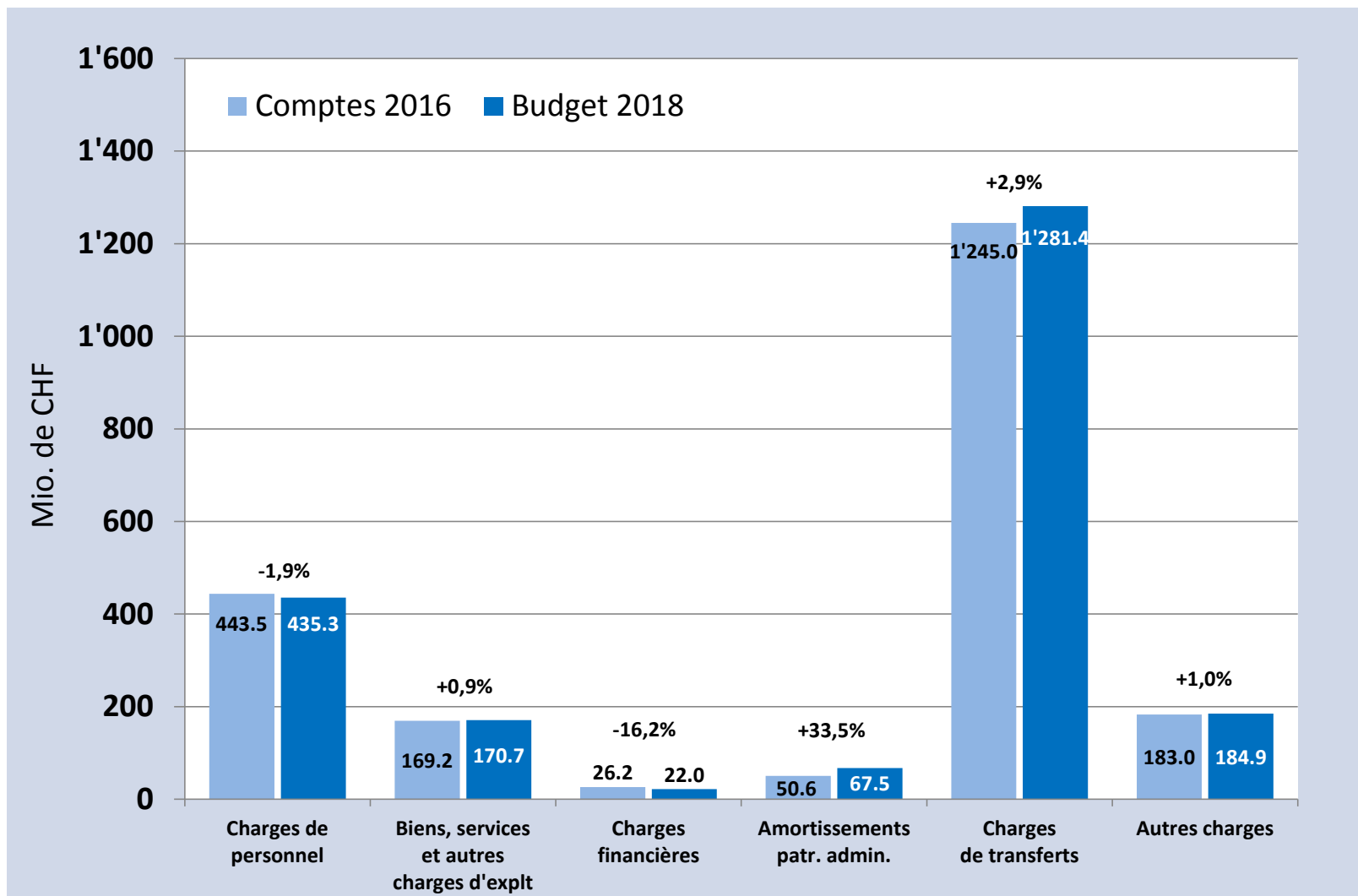
Ecart statistique = CHF 10,5 millions soit 15% de CHF 69,7 millions (81,7 mios - 12,0 mios).

Évolution du compte de résultats

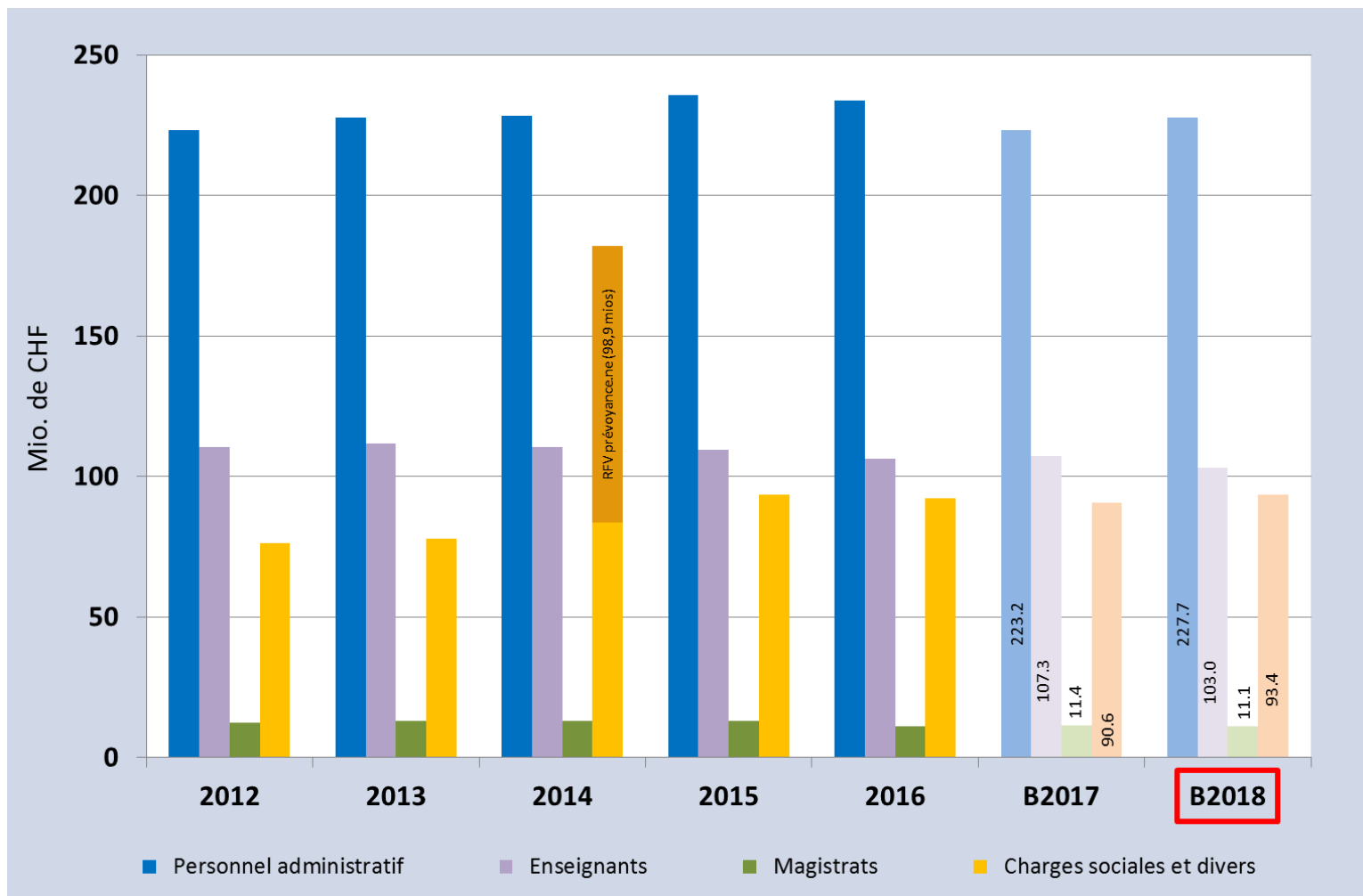


Charges par nature

Principales variations entre comptes 2016 et budget 2018

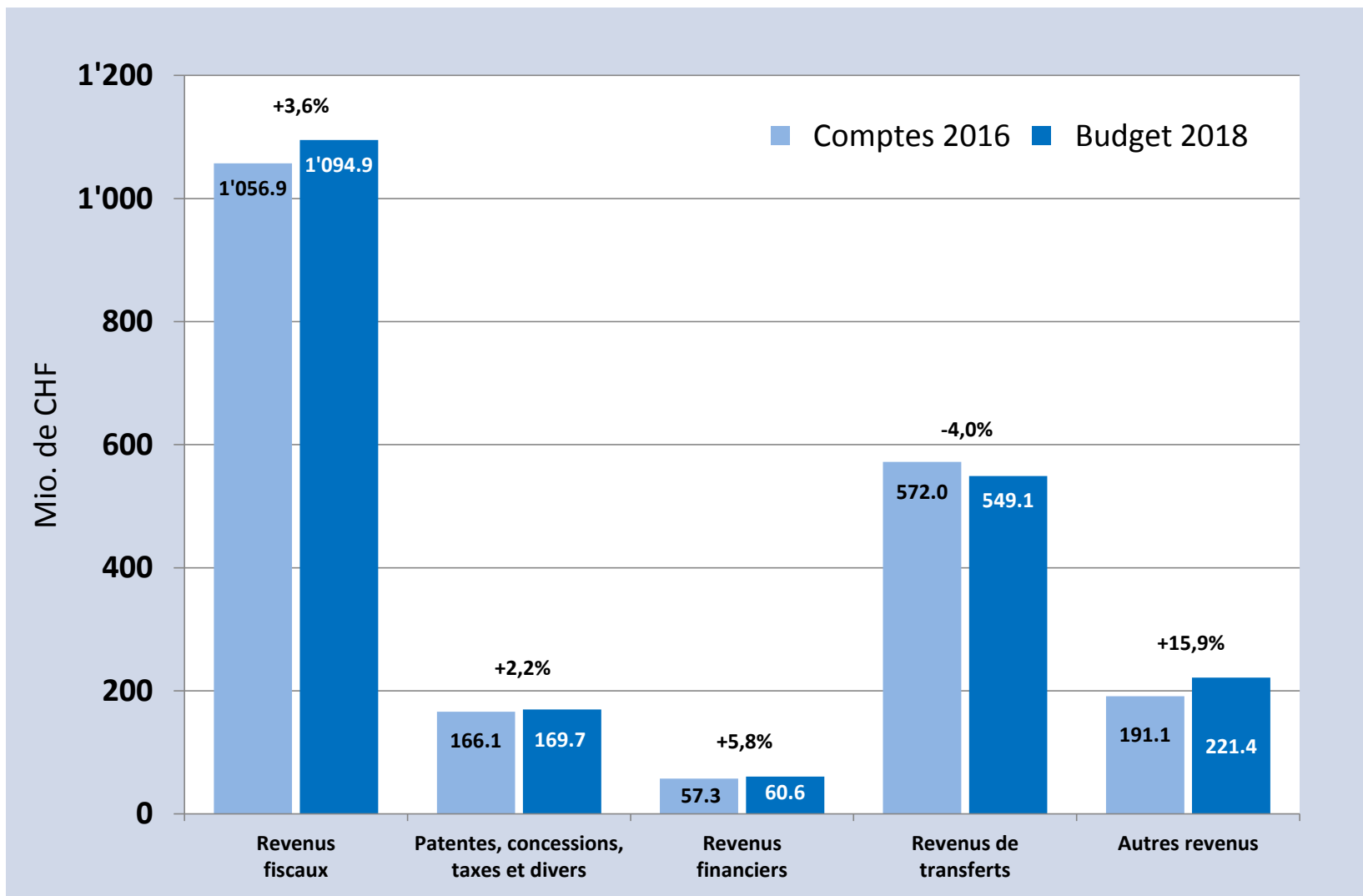


Évolution des charges de personnel



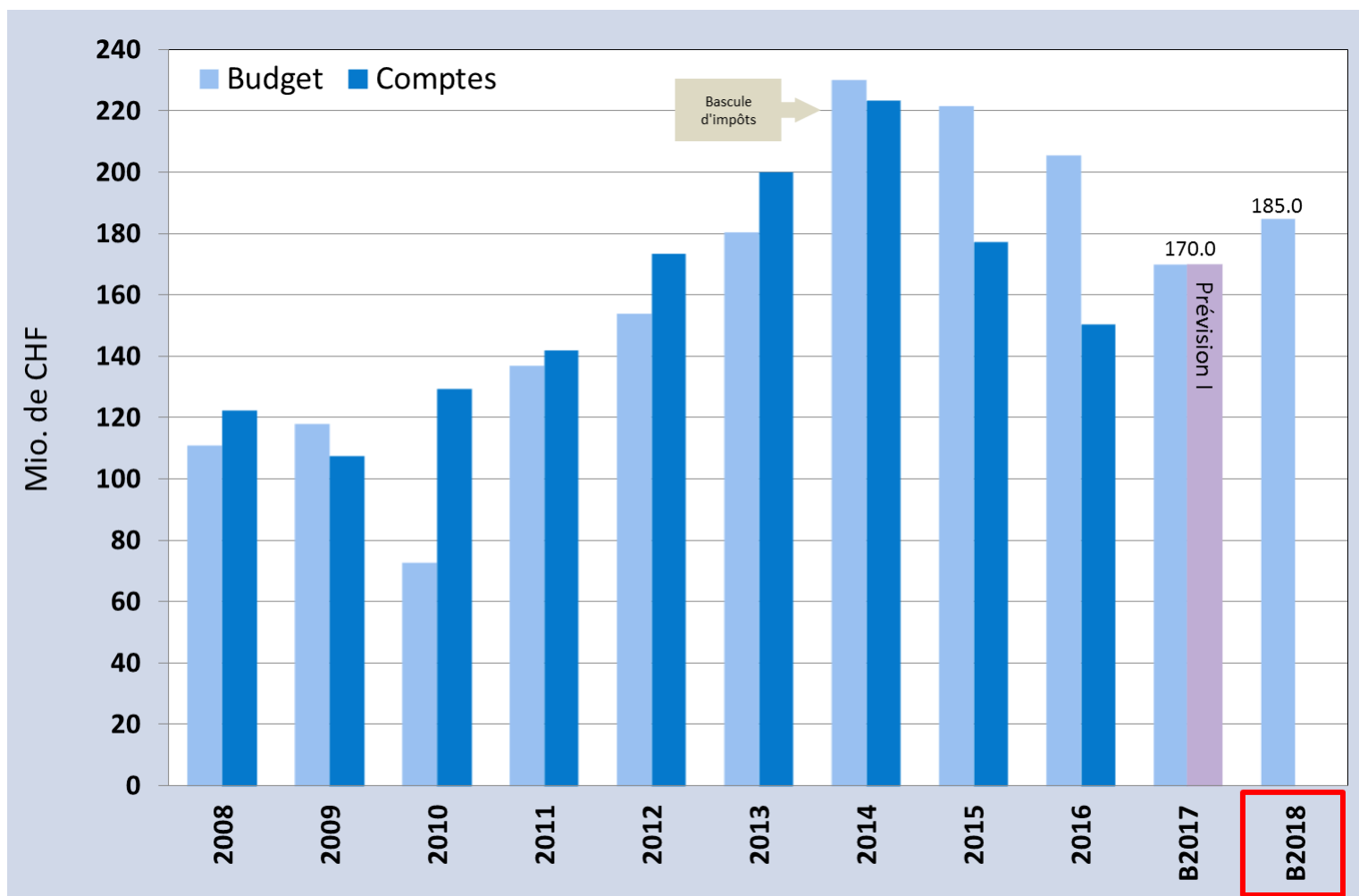
Revenus par nature

Principales variations entre comptes 2016 et budget 2018



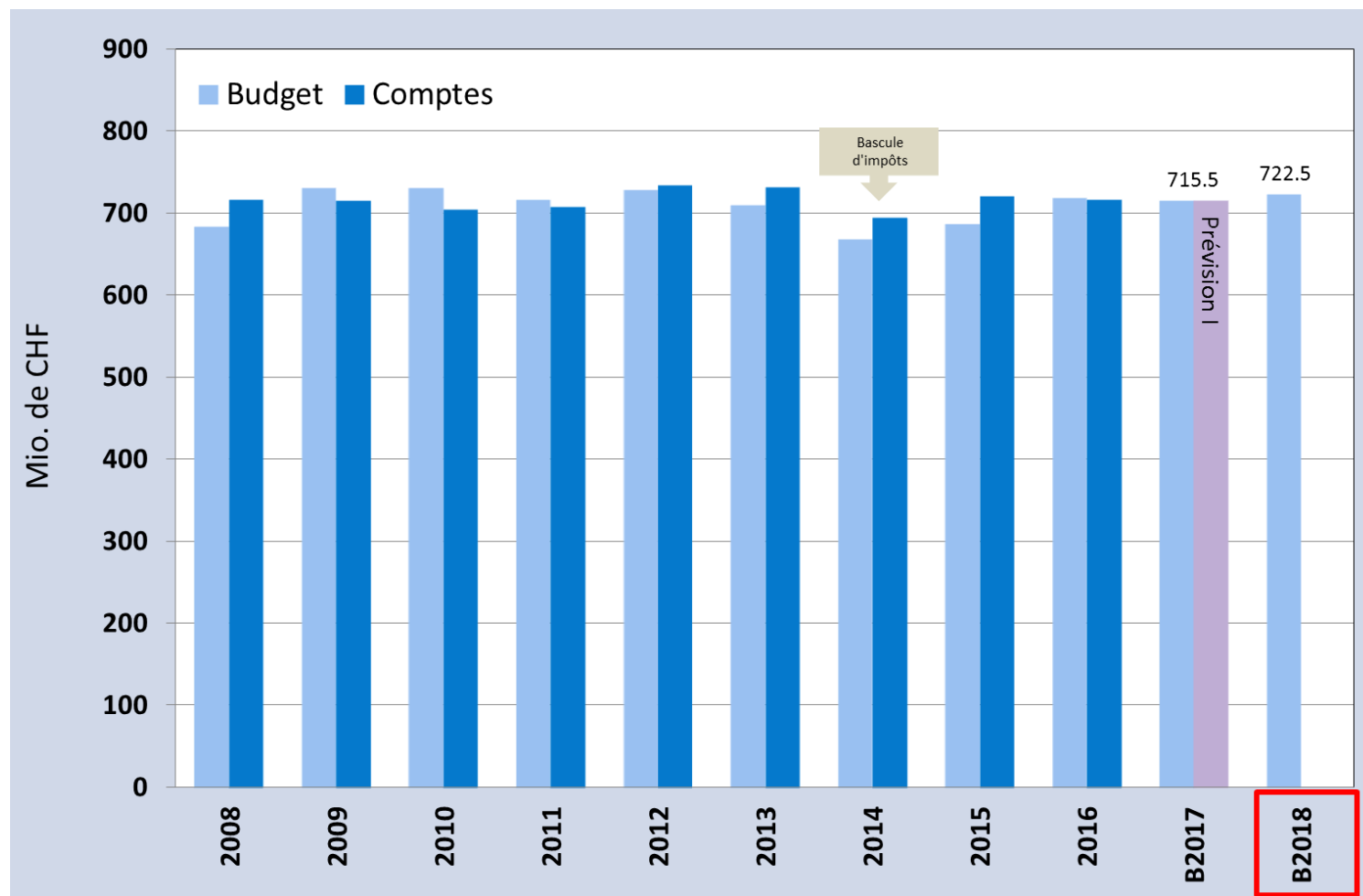
Évolution des recettes fiscales

Personnes morales



Évolution des recettes fiscales

Personnes physiques (sans impôts à la source ni frontaliers)

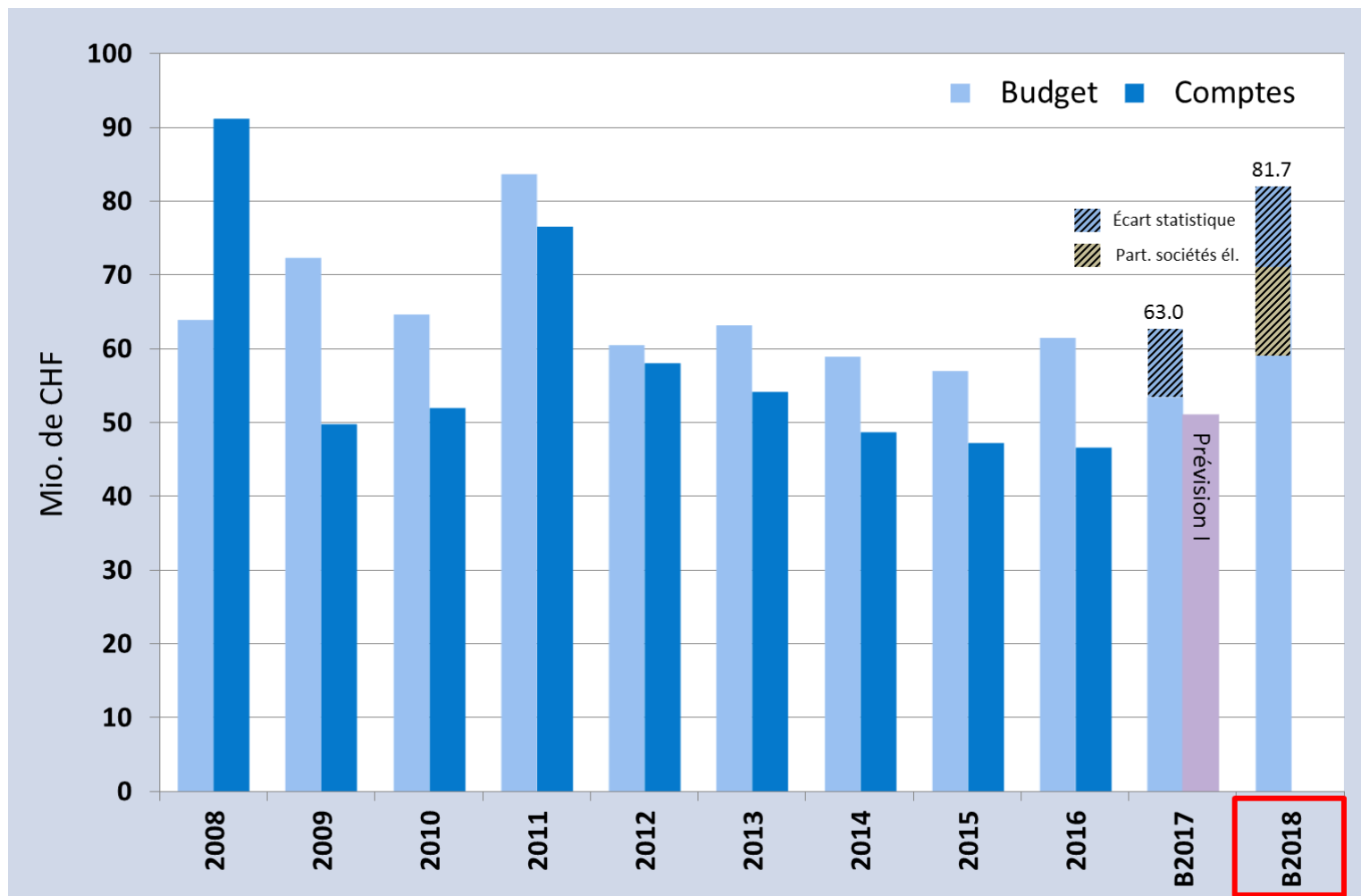


Budget du compte des investissements et endettement

Pierre-Etienne Wildi

Chef a.i. du service financier

Évolution des dépenses nettes du compte des investissements

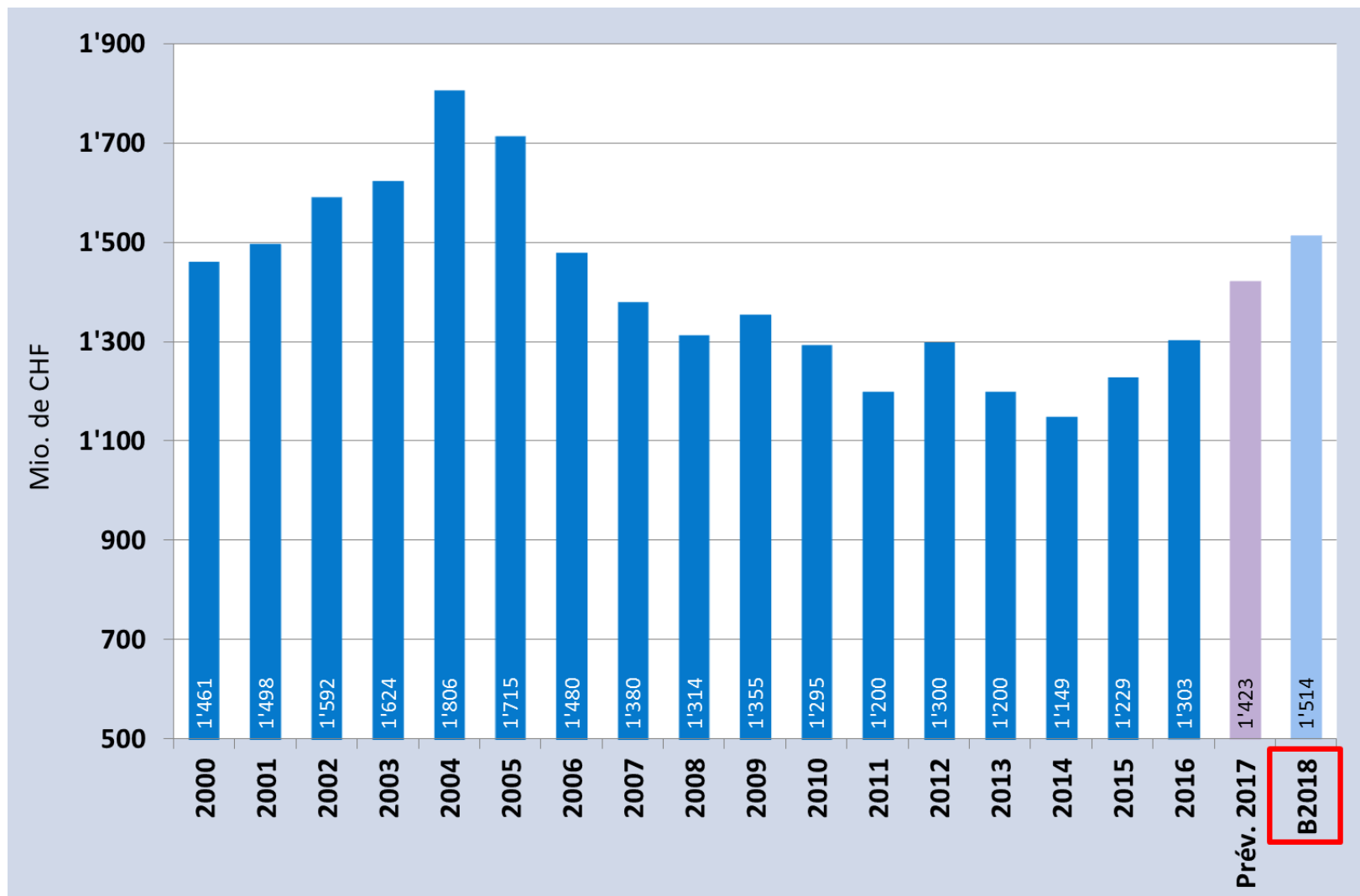


Principales dépenses concernant les crédits d'engagement

Crédits d'engagement en cours (Mio. de CHF)	Département	Budget 2018 (dép. nette)
Infrastructure et systèmes informatiques	DFS	12,5
Assainissement énergétique du CPLN	DEF	7,0
Prêts de politique régionale	DEAS	5,8
Améliorations foncières et constructions rurales	DDTE	3,0
12 ^{ème} étape aménagement routes cantonales	DDTE	2,9
Modernisation et réforme de l'État	DFS	2,1

Crédits d'engagement sollicités ou à solliciter (Mio. de CHF)	Département	Budget 2018 (dép. nette)
Participation sociétés électriques (hors frein)	DFS / DDTE	12,0
Entretien constructif des routes 2018-2021	DDTE	5,8
Nouvel hôtel judiciaire (NHOJ)	DJSC	3,5
Achat de véhicules	DJSC	2,9

Évolution de la dette

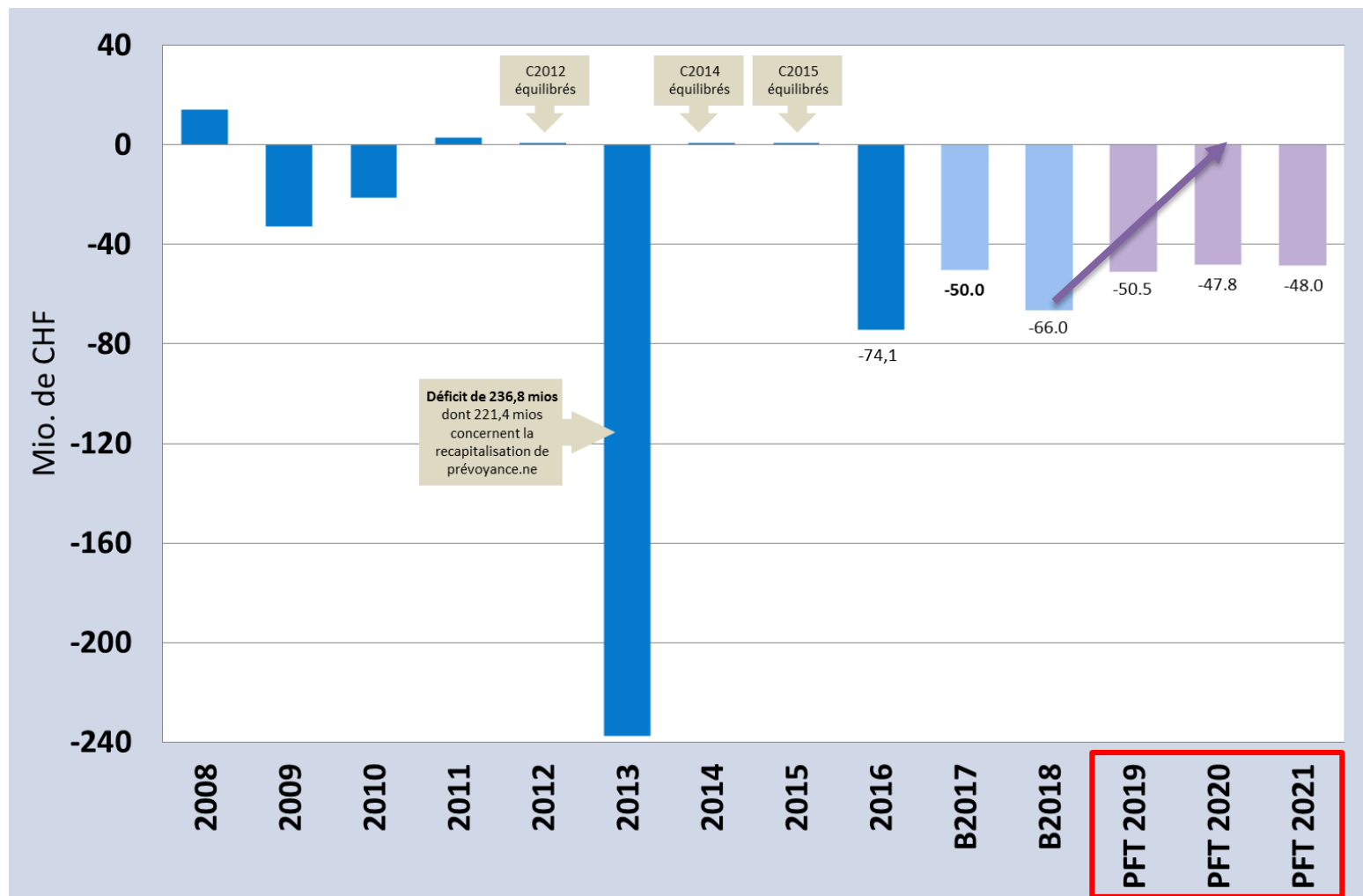


Plan financier et des tâches 2019-2021

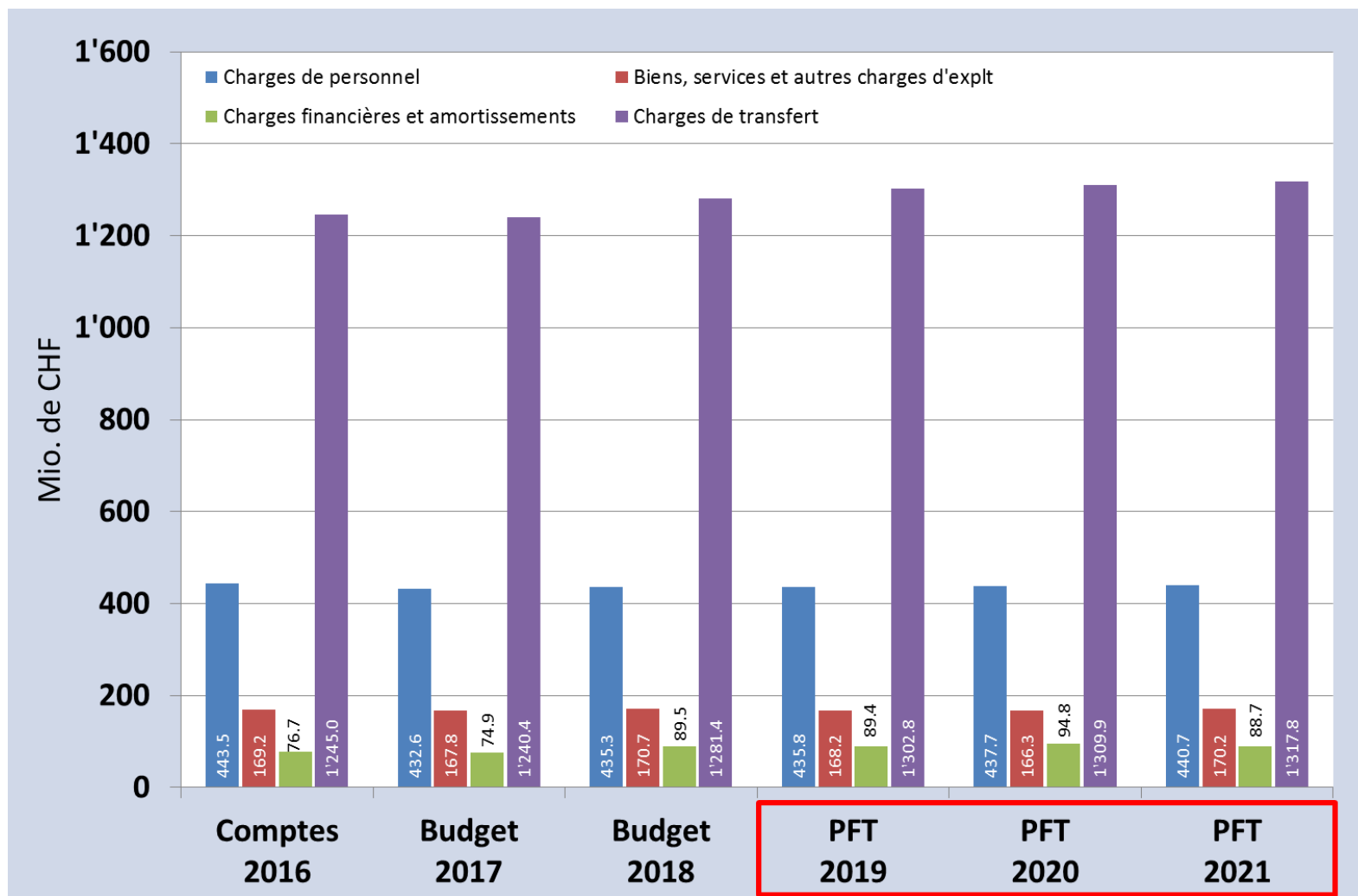
Pierre-Etienne Wildi

Chef a.i. du service financier

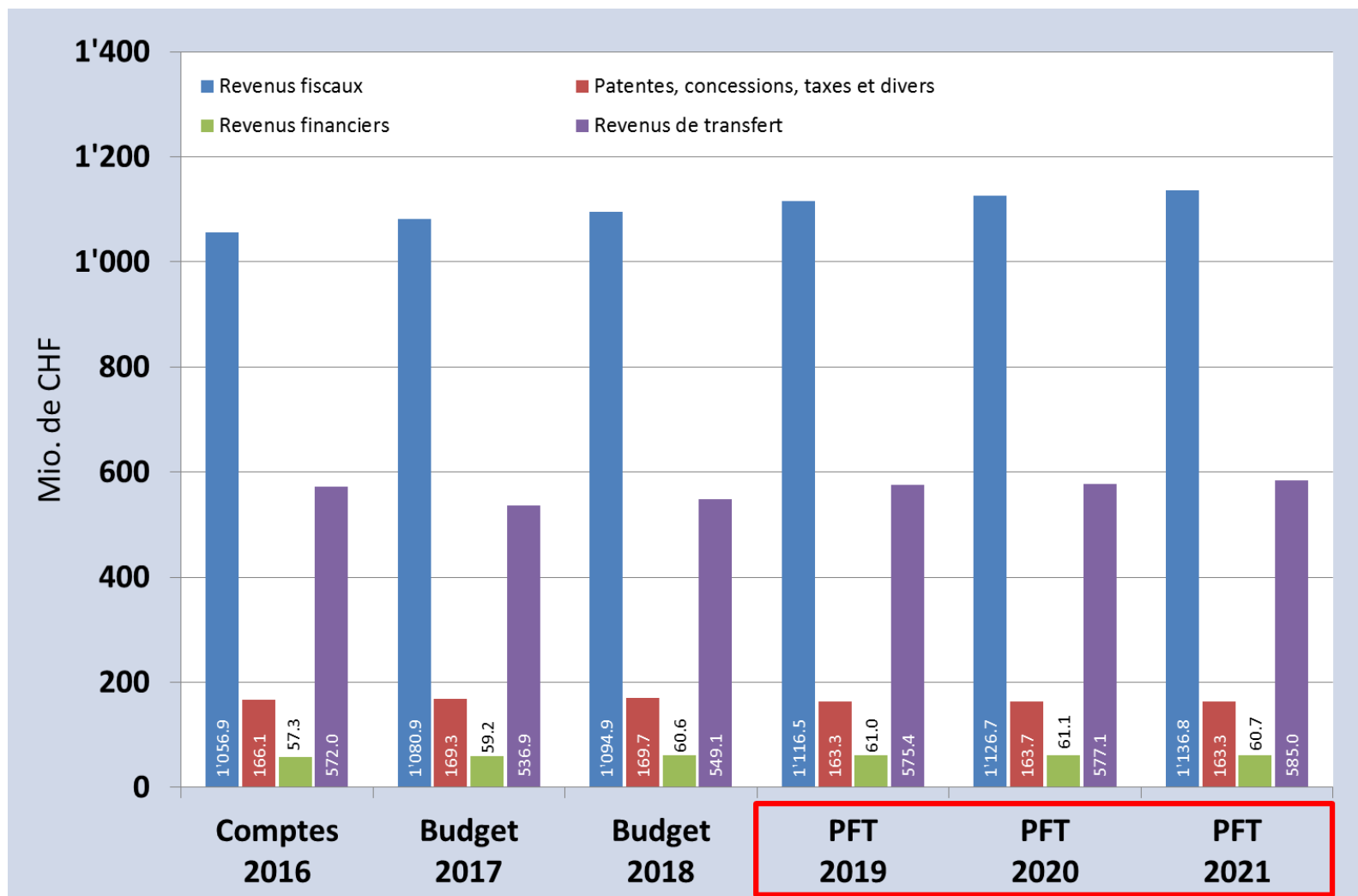
Évolution du compte de résultats



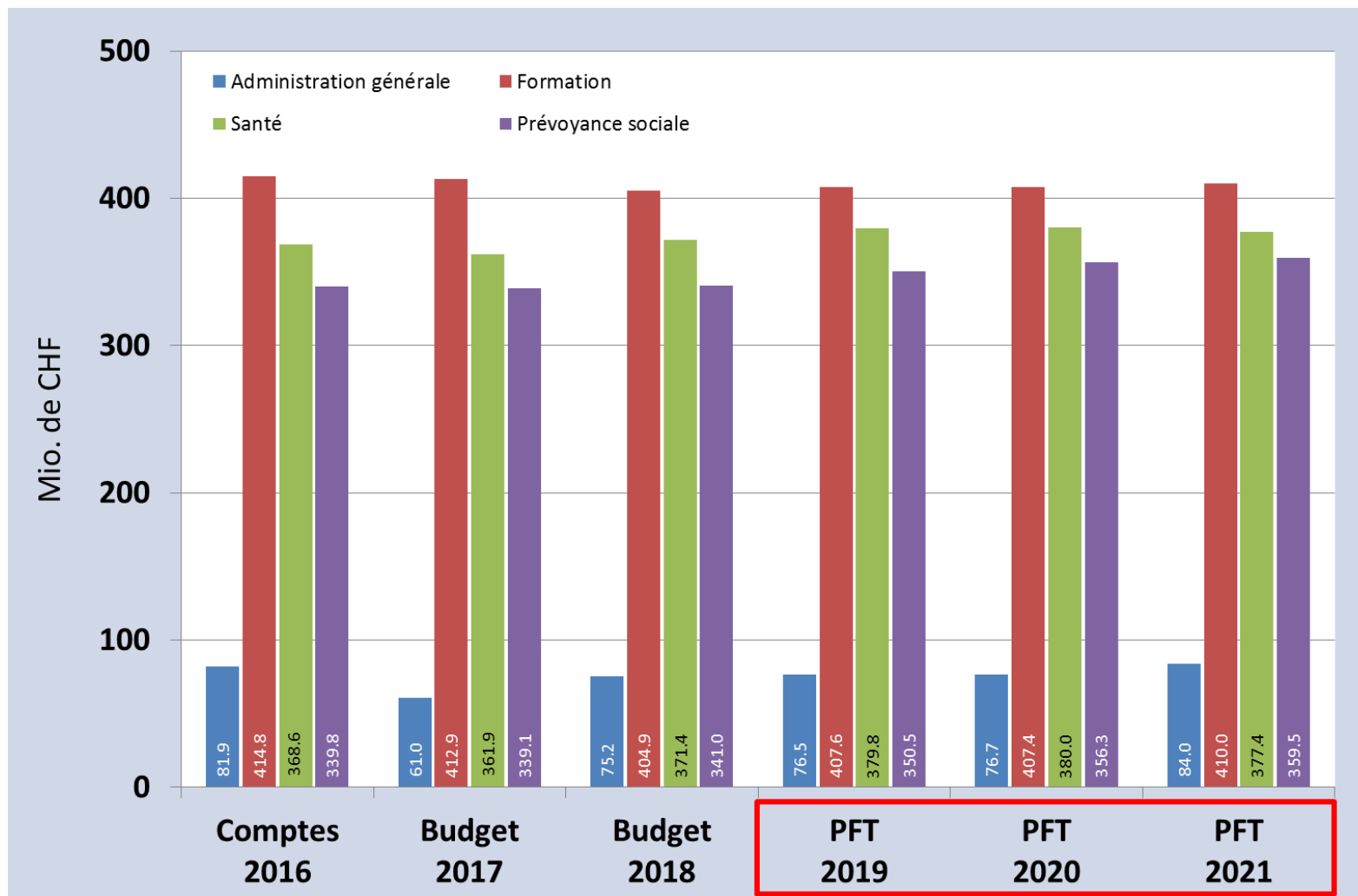
Évolution des charges par nature



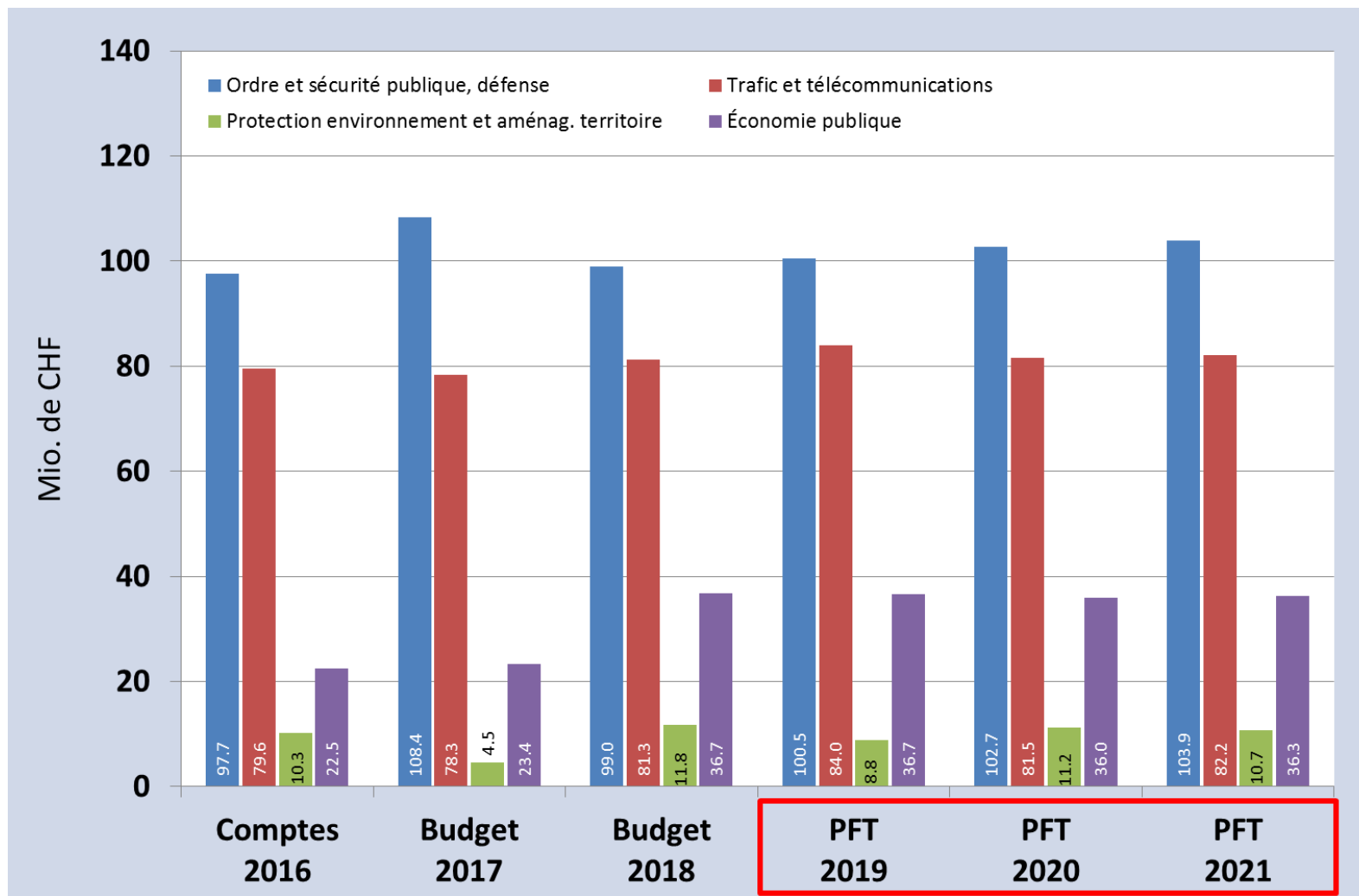
Évolution des revenus par nature



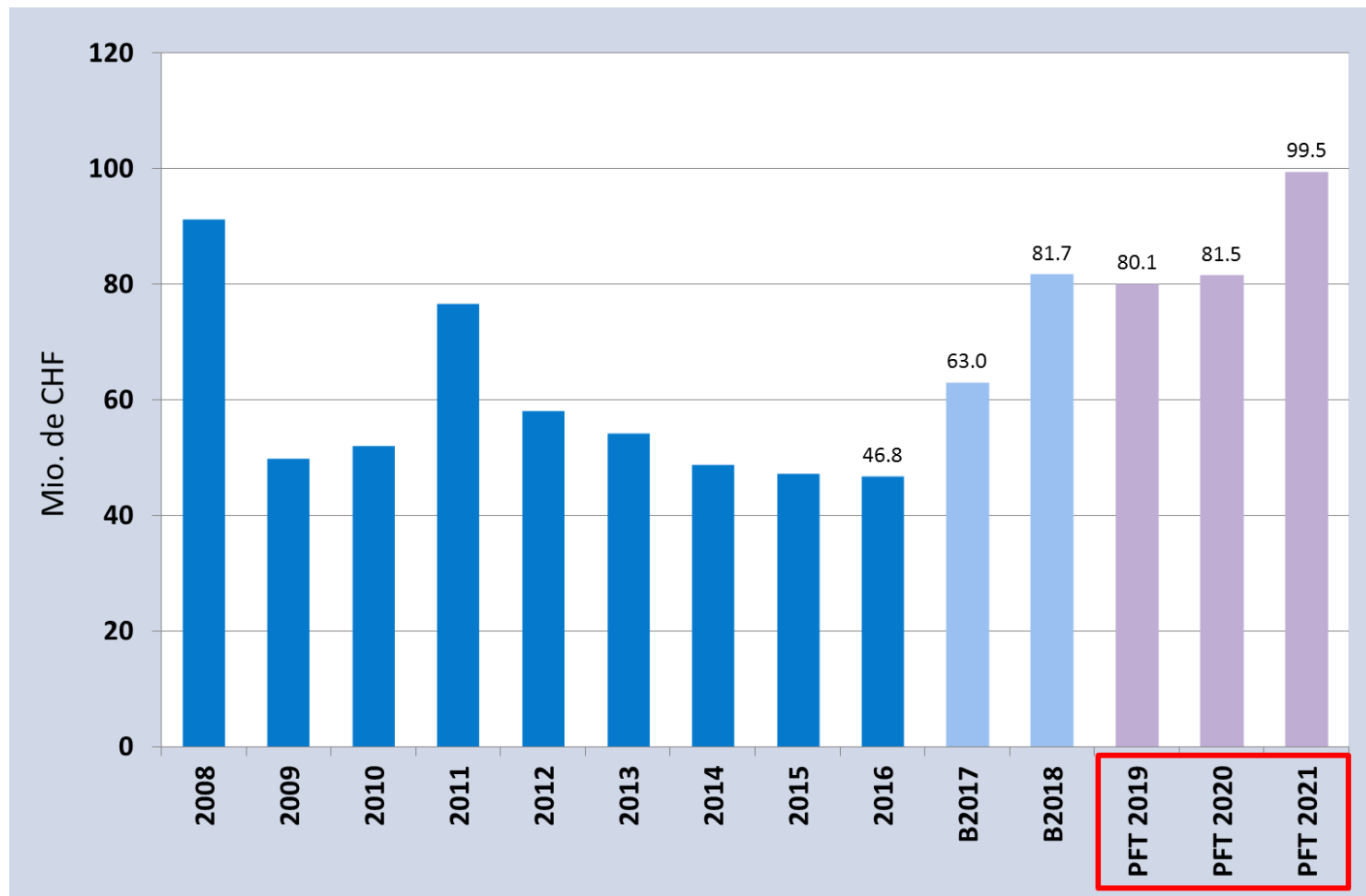
Classification fonctionnelle (1/2)



Classification fonctionnelle (2/2)



Évolution des dépenses nettes du compte des investissements



Conclusions

Laurent Kurth

Conseiller d'État,
chef du DFS

Conclusions

Ce que traduit le budget 2018

- Le Conseil d'État tient ses engagements :
 - résultat conforme aux projections du plan d'assainissement
 - mesures du plan d'assainissement mises en œuvre
- Maîtrise des charges de fonctionnement confirmée
- Déficit inférieur au volume des investissements
- Volonté d'investir confirmée : investissements maintenus à environ 60 mios
- Levée des mécanismes usuels du frein à l'endettement à nouveau indispensable pour 2018, comme annoncé l'an dernier
- PFT stable et plus favorable en 2019-21 que le budget 2018

Conclusions

Ce qui attend Neuchâtel

- Des contraintes internes et externes fortes pèsent sur le canton
- Les efforts initiés depuis 4 ans (mesures pour environ 200 millions à horizon 2020) se poursuivront et seront précisés par le Programme de la législature
- Après les réorganisations intervenues ou en cours dans l'administration, l'assainissement passe par une meilleure maîtrise des charges de transfert et par la poursuite des mises en synergies
- L'effort d'assainissement doit être partagé par toute et tous : citoyen-ne-s, institutions partenaires, communes, etc.
- Les missions de base de l'État doivent être préservées, et les dynamiques positives intensifiées afin d'assurer la prospérité et la cohésion sociale et territoriale
- Les revenus doivent être consolidés, dans un contexte de forte concurrence fiscale et d'incertitudes (projets fédéraux : RPT, PF17, ...)

Conclusions

Au plan technique

- Les mécanismes du frein doivent être maintenus dans toute leur rigueur, mais leur application ajustée :
 - la forte volatilité des revenus (fiscalité PM, RPT, parts aux recettes de l'IFD et de la BNS) nécessite un mécanisme de lissage des revenus
 - le volume des investissements doit être découplé du résultat annuel
 - des dispositions transitoires de la LFinEC doivent être prévues pour la période 2019-2022 (équilibre sans report des déficits précédents)

**Des finances saines
pour forger plutôt que
subir notre avenir !**